

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 42 Subvention (250.000 euros), avenant à convention financière avec l'association International Visual Theatre (9e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2018 DAC 620 en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu la convention du 24 janvier 2019 relative à l'attribution d'un acompte de 125.000 euros au titre de l'année 2019 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention du 24 janvier 2019 relatif au solde de l'attribution de la subvention de fonctionnement avec l'association International Visual Theatre (9e) ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 27 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'association International Visual Theatre 7 cité Chaptal 75009 Paris au titre de l'année 2019 est fixée à 250.000 euros, soit un complément de 125.000 euros, après déduction de l'acompte déjà voté. SIMPA : 20064 ; 2019-04105.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 125.000 euros sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO